

CAPTURES IDENTITAIRES DE FEMMES

Monique SELIM

Depuis janvier 2015, les attentats se succèdent en chaîne : sans quitter leurs anciennes terres de prédilection au Pakistan, en Afghanistan, en Syrie, ils ont essaimé et frappé plus particulièrement la Turquie, l'Afrique, l'Europe. Les messages de menaces se sont multipliés et les attaques qui avaient semblé privilégier des cibles symboliques d'un mode de vie consumériste, ostentatoire, festif, ludique, se sont dirigées vers des centres urbains névralgiques. Terrorisme et lutte antiterroriste ont installé durablement selon toute probabilité un paysage marqué par des figures réifiées de l'ennemi politico-religieux, supposé civilisationnel, et corollairement par la rigidification des barrières d'un entre-soi mythique, refuge coupé et figé. Les femmes, comme actrices idéologiques et entités imaginaires, ont pris une place centrale dans cette configuration exaltée : enjeux de divisions binaires, otages d'affrontements discursifs violents, elles paraissent les pions plus ou moins participatifs d'une cartographie dont les réminiscences ne sauraient faire oublier les dimensions nouvelles de la conjoncture présente. On s'attachera ici à décortiquer cette cristallisation féminine dans une arène globalisée où les lignes de front paraissent se déplacer, sans néanmoins remettre en cause les cadres de vision.

D'abord victimes

La médiatisation des événements qui, à l'aube de la nouvelle année 2016, a vu dans plusieurs villes d'Allemagne des foules dites « barbares » s'en prendre à des femmes appréhendées comme autochtones, a placé ces dernières avant tout dans une position de victimes : dans l'imaginaire, elles ont été réduites à l'état de proies des pulsions sexuelles irrépessibles d'étrangers avides de jouissances, ne comprenant pas les façons d'être, de se mouvoir, de s'habiller de femmes libres. Les débats qui s'en sont suivis autour de Kamal Daoud, mettant l'accent sur la misère sexuelle dans les pays musulmans d'Afrique du Nord, ont accentué le clivage entre agresseurs masculins d'ailleurs et femmes d'ici, tentant de faibles défenses contre un déferlement inouï, impensable auparavant. La position victimaire dans laquelle les discours ont enfermé les femmes interpelle l'anthropologue – non parce que les faits, bien que maintenant des zones de flou, devraient être remis en cause – mais parce qu'elle s'inscrit dans un contexte idéologique aujourd'hui dominant dans des courants féministes majoritaires et hors d'eux, d'une manière générale, dans la société. On a beaucoup, dans les dernières années, tenté de définir une chronologie des étapes des mouvements féministes et la philosophe Nancy Fraser¹ a largement contribué à cet effort en mettant l'accent sur la négligence des dimensions économiques et politiques dans les conceptions actuelles de l'émancipation des femmes, plus orientées vers ses aspects « culturels », selon un vocabulaire anglo-saxon. On a moins circonscrit des renversements notables dans l'appréhension de la position existentielle des femmes. Les féminismes du début du XX^e siècle jusqu'aux années soixante-dix – ici et ailleurs – visaient de façon centrale à détacher les femmes de leurs liens sociobiologiques de procréatrices et d'épouses et plus amplement de leur dépendance dans les systèmes de parenté et d'alliance, éléments dans lesquels ils voyaient les causes de leur domination et de leur infériorisation ; ils tentaient de mettre en place les conditions d'une égalité des femmes en tant qu'individus. Institutionnalisés dans et par les études de genre, les

1. Nancy FRASER, *Le féminisme en mouvement. Des années 1960 à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, 2012.

féminismes du XXI^e siècle ont fait muter considérablement ces schèmes d'interprétation de l'affranchissement des femmes, en particulier avec la nouvelle prépondérance du concept de discrimination sur celui de domination. D'actrices rebelles et héroïques à la conquête de leur autonomie, les femmes ont été enjointes à se mettre en quête des innombrables lieux et situations où leur être-femme les pénalisait en tant que tel. Relevant d'une action pour les droits, rapidement, des modes d'essentialisation victimaire ont envahi les féminismes désormais pluralisés, dans les différents courants desquels vont s'accumuler des répertoires spécifiques de discriminations emboîtées. De sujets génériques potentiellement libres, les femmes sont devenues des étals de discriminations et des objets d'éventuelles agressions multiples – harcèlements, violences sexuelles, viols, etc. – sans oublier la comptabilisation du travail reproductif qui leur incombe et qui, selon certaines, irait de la contraception aux visites aux gynécologues et au suivi médical de la grossesse, tâches toutes vues comme pénibilisantes. Ce statut de victime reconnue auquel accèdent les femmes se remarque désormais dans l'ensemble de la société et pénètre les consciences, obligeant à réinitialiser des faiblesses et des fragilités constitutives des femmes, qui avaient été rejetées où mises à l'arrière-plan pour contrer l'argumentation qu'elles fournissaient à la domination protectrice masculine. N'en prenons qu'un exemple, celui de la ville et de l'espace public considéré maintenant comme moins ouvert aux femmes, plus dangereux et devant donc être aménagé en particulier la nuit, avec des transports *ad hoc* qui réduisent les marches solitaires à pied. Si l'on ne saurait douter que toutes ces prises en considération et ces mesures soient les bienvenues, en revanche force est de constater qu'elles ont aussi pour effet de resubstantialiser les femmes à partir de contraintes existentielles ponctuelles contre lesquelles il ne s'agit plus de se battre pour les annuler comme dans les années soixante-dix mais qu'il convient *in fine* d'entériner et d'aménager. La métamorphose opérée avec la contribution des plateformes féministes – genre qui font passer les femmes d'une mobilisation pour la libération, l'égalité et la jouissance à une multitude de revendications victimisantes et réontologisantes – se présente en harmonie avec les temps présents où chacun, d'une manière ou

d'une autre, est convoqué à se penser comme victime. L'équivalence des légitimités à demander réparation des torts subis de la part des victimes s'installe progressivement. Les habitants du XVI^e arrondissement se sentent ainsi en 2016 pleinement en droit de se constituer en associations de victimes futures contre l'édification d'un centre d'hébergement d'urgence pour les réfugiés au Bois de Boulogne : la dévaluation projetée de leur patrimoine, sans compter les nuisances encourues par le côtoiement de miséreux en provenance de contrées arriérées en font de droit des victimes de l'imposition de l'État. D'aucuns plaident avec générosité que ces malheureux ne pourront pas faire leurs courses dans les magasins avoisinants et que leur éviter ce désagrément excluant est un acte de charité nécessaire. Dans d'autres cas, ce sera la carence de l'État qui sera avancée pour asseoir le statut de victime. Victimes des attentats, d'une avalanche, d'un accident de la route, partagent en toute bonne conscience leur condition légitime avec toutes les victimes de discriminations, au premier rang desquelles les femmes, qui, comme dans toute construction métaphysique de type aristotélicien, font modèle structurel.

Bien sûr mères

Une très large partie des revendications concernant les femmes touchent aujourd'hui au handicap que constituerait dans le champ du travail la maternité. Plafond de verre, salaires inférieurs, promotions limitées, ascension hiérarchique bloquée, sont attribués, non sans raison, au fait que les femmes sont enceintes et ont la charge principale de leurs enfants. On mesure régulièrement le décalage entre le travail dit domestique – qui comprend le soin des enfants – fourni par les femmes et les hommes et on déplore que la part masculine n'augmente que par paliers infinitésimaux. Corollairement on sonde tout aussi régulièrement les entreprises qui témoignent que les carrières des femmes sont bel et bien freinées, la maternité étant la principale cause de cette discrimination professionnelle des femmes. Là encore les femmes sont envisagées comme des victimes mais, en ce cas, de leurs compétences procréatrices, ce qui conduit à ne guère laisser la porte ouverte pour les imaginer hors de ce qui de plus en plus est

repostulé comme un destin biologique, certes riche mais lourd et pénalisant. Si l'on prend le problème par l'autre bout de la chaîne, on en déduit en toute rationalité que ni l'État, ni les entreprises ne sont prêts à diminuer cette charge personnelle de *care* par des dispositifs collectifs (crèche, gardes payées, etc.). L'étau se resserre donc sur les femmes, décuplant la déploration d'une destinée irréfragable.

Du côté des recherches en genre, semblablement, le détachement, la dissociation d'une existence de femme et de la maternité semble avoir disparu au profit d'un renouvellement d'une capture identitaire des femmes nécessairement mères, chargées du *care* de la famille et réceptrices des titres et fonctions octroyés par les membres de la parentèle. La maternité est ainsi aujourd'hui regardée par certaines comme insuffisamment étudiée en tant que telle et sa constitution en objet de recherche autonomisé paraît devoir se développer, ouvrant à de nouveaux horizons d'intérêt. L'émergence de la thématique de la réconciliation du travail avec la famille pour les femmes, sa consolidation par la matrice féminisme/genre a donc débouché sur son active promotion par les pouvoirs publics, remarquablement délestés, doit-on noter ici, des financements que requerraient des institutions de prise en charge des enfants au profit autant des hommes que des femmes. Pleine de bons sentiments, destinée aux seules femmes, la réconciliation travail/famille ne coûte donc guère à l'État, qui, corollairement, en France, lui a donné une ultime légitimation en février 2016 par la nomination d'une ministre « des familles, de l'enfance et des droits des femmes ». Quelques voix de femmes se sont élevées contre cette agglutination femmes-famille-enfants qui venait remplacer un secrétariat précédent à la « famille, l'enfance, les personnes âgées et l'autonomie » auprès d'un ministère « des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ». Maintenant, comme avant, on observe donc que les registres apposés aux femmes renvoient systématiquement au même domaine de gestion personnalisée et internalisée, dont le travail est bien éloigné, et ne peut l'être que plus encore avec la crise de l'emploi, le chômage et les ajustements néolibéraux.

Avant tout civilisationnelles

En se pluralisant, les mouvances féministes et de genre se sont aussi fragmentées en autant d'éclats ethnicistes que les processus de production de communautés spécifiques légitimées par leurs revendications de droits idoines, le permettent. Le vieux slogan colonial de la civilisation opposée aux autres a fourni une matière à de nouvelles définitions des féminismes autres alors même que le monde global semble plus que jamais travaillé de toutes parts par des clivages démultipliés entre eux et nous aux postures mobiles. Terrorisme et lutte antiterroriste ont favorisé la mise de femmes au service de ces antagonismes dits civilisationnels et la montée en grade de féminismes ethnicisés, en lutte contre une conception déclarée occidentale de l'émancipation des femmes. Ces féminismes ethnicisés surenchérisent sur la position de victimes de leur communauté d'appartenance, selon leurs propres conceptions et en voie de conséquence celle des femmes s'y incluant. Houria Bouteldja, du Parti des Indigènes de la République, donne à entendre de manière particulièrement claire ces orientations de plus en plus légitimées par les études de genre sous les chapeaux de colonialité et décolonialité. Dans son livre *Les Blancs, les Juifs et nous*², elle écrit ainsi : « Ce que je suis, une indigène de la république, avant tout je suis une victime, mon humanité je l'ai perdue en 1492 puis de nouveau en 1830. » On ne s'étonnera pas qu'elle lance le mot d'ordre « Fusillez Sartre » car c'est en effet avant tout de la liberté qu'il est *in fine* question dans ces miroirs de femmes, supplétives de la guerre des civilisations. Ethnicisés, les féminismes peuvent en effet alimenter toutes les luttes de terreur, qu'il s'agisse d'interdire à un écrivain algérien, tel Kamal Daoud, de rappeler comment l'islam peut être invoqué pour assujettir les femmes et augmenter les frustrations sexuelles partagées, ou de dénoncer, à la manière des extrêmes droites de tous pays que les migrations allochtones sont un danger de perversion de la culture et des femmes autochtones. En Inde, les partis fondamentalistes hindous proposent (BJP et RSS) un traitement plus radical : ils recommandent qu'une loi soit votée

2. Houria BOUTELDJA, *Les Blancs, les Juifs et nous. Vers une politique de l'amour révolutionnaire*, La Fabrique 2016.

pour interdire aux femmes en âge de procréer l'entrée des temples dans la mesure où leur sang menstruel est une pollution et que l'on ne peut pas savoir si elles ont leurs menstrues en pénétrant dans les lieux sacrés. Eux et nous, elles et eux, ces dichotomies sérialisées que l'on croyait en voie d'extinction après les louanges de l'hybridité du XXe siècle refont surface avec une violence extrême sur les fonds schématiques de la pureté et de la purification nationales, culturelles, ethniques, religieuses, civilisationnelles, etc. Impures ou trop pures, souillées ou en risque de l'être, potentielles souillures, les femmes – qui dans une grande majorité des sociétés relèvent des lignages masculins dans lesquels elles ont été insérées par l'alliance et la parenté – deviennent les étendards des divisions en jeu. Au nom des femmes, partisans, volontaires, indifférentes ou inconscientes de leurs captures, sont mises en scène et rejouées mécaniquement les scissions terrorisantes du monde global présent.

Ainsi l'été 2016 restera marqué dans les mémoires par une série d'arrêtés municipaux interdisant sur les plages françaises le port du burkini, arrêtés estimés *in fine* anticonstitutionnels après la première suspension le 25 août par le Conseil d'État. Revenons sur quelques aspects significatifs de ces événements qui, loin d'être anodins s'inscrivent dans une longue ligne d'altérisation d'une fraction de la population, et ont de surcroît conduit à surenchérir sur l'exceptionnalité de la France, tandis qu'en Écosse et au Québec, au même moment, les policières étaient autorisées à porter le hidjab. Le burkini est un nouveau type de maillot de bain aux multiples versions, qui couvre le corps de façon plus ou moins ample ou moulante et cache les cheveux, laissant le visage entièrement découvert. S'apparentant pour un regard externe à une tenue de plongée agrémentée de quelques fioritures, offrant toute une gamme de couleurs et de formes, avec ou sans jupette, il apparaît sur les mannequins qui en vantent la qualité sur Internet avec des postures éloquentes, un vêtement pourvu de charme et de séduction, une parure à choisir avec soin pour les plus coquettes. Il relève de ce qui a été dénommé la « mode pudique », un marché prometteur dans lequel se sont engouffrés avec précipitation les grands couturiers, rivalisant dans les sophistications de toutes sortes, au grand dam d'intellectuels de renom, enjoignant ces

derniers à plus de moralité. Les arrêtés municipaux sont embarrassants pour la justice dans la mesure où le burkini ne tombe pas sous le coup de la loi prohibant le voilement du visage dans l'espace public. Dans un contexte marqué par des attentats et l'état d'urgence, c'est donc le motif de menace de troubles à l'ordre public invoqué par les maires que le Conseil d'État a précisément invalidé. Certains de ces maires entendaient poursuivre le combat contre le burkini, à leurs risques et périls juridiques, puis l'ont abandonné. Les verbalisations opérées par la police contre les femmes en burkini ont révélé, sauf rares exceptions, que ces dernières étaient de nationalité française, et que parmi celles-ci une part importante était convertie à l'islam. Amélie Puzenat³, Géraldine Mossière⁴ et d'autres sociologues et anthropologues ont bien mis en évidence la palette significative des attitudes induites par ces conversions qui aboutissent parfois au choix du voile intégral ; tout comme pour les pentecôtistes⁵, ces *rebirth* fondamentalement antitraditionnalistes, portent des logiques de purification et de rédemption et assurent des modes imaginaires d'échappement à des enfermements sociaux. Ces contestations sublimées du monde présent, opérées dans tous les réappariements modernisateurs du religieux, sont au cœur du monde global dont un des paradigmes centraux vise la « diversité » sexuelle, « raciale », culturelle, etc., et le droit à être soi sur tous les registres. L'infinie diversification des individus, reposant sur la totale liberté de gestion de leur intimité, de leurs convictions et de leur identité, constitue un pan décisif des idéologies de légitimation de la globalisation capitaliste. La diversité vestimentaire, comme culinaire, représente des échelons mineurs de cet exercice plénipotentiaire de libre arbitre auquel chacun et chacune sont aujourd'hui enjoins avec force. L'apparition du burkini, l'adhésion ponctuelle qu'il provoque, paraissent finalement, dans cette configuration, des signifiants de faible portée.

3. Amélie PUZENAT, *Conversions à l'islam. Unions et séparations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

4. Géraldine MOSSIÈRE, *Converties à l'islam, parcours de femmes aux Québec et en France*, Presses de l'Université de Montréal, 2013.

5. Yannick FER, Gwendoline MALOGNE-FER (ed.), *Femmes et pentecôtismes. Enjeux d'autorité et rapports de genre*, Genève, éditions Labor et Fides, 2015.

Comment dès lors interpréter la vindicte qu'il déchaîne, à l'image des anciens outrages à la pudeur incarnés par les dénudements initiaux des années soixante, sauf, qu'en l'occurrence, il s'agit bien d'une inversion complète, le recouvrement volontaire du corps étant associé à une totale provocation. Sortons tout d'abord des termes du débat tel qu'il est posé par les médias et les politiques opposant un « nous » (civilisationnel et libérateur des femmes) à un « eux » (archaïque et oppresseur des femmes). La dichotomie est particulièrement obsolète dans le monde globalisé actuel, qui pourtant met en scène de façon récurrente et persistante la production des femmes en emblèmes identitaires et nationaux. Ce processus de contrôle permanent du corps des femmes et de leur apparence s'inscrit dans l'ensemble des sociétés contemporaines, alors qu'on le croyait ne relever que du passé et des sociétés fondées sur l'appartenance, religieuse et ethnoculturelle en particulier. Sa résurgence intense met en lumière tout d'abord l'impensé d'un assujettissement symbolique et concret des femmes, entièrement partagé par les classes politiques et les populations qui s'arrogent le droit de dire la norme à laquelle les femmes doivent se plier, en termes comportementaux et vestimentaires. Ainsi, en Égypte, des présentatrices de télévision se voient dans ce mois d'août 2016 exclues pour surpoids, problème partagé par leurs confrères, nullement affectés par cette mesure. En France, où il est désormais interdit aux femmes de déambuler dans l'espace public le visage caché mais aussi les seins nus, aucune femme n'a semble-t-il encore osé une telle association inouïe – même pas les *femen* – qui entraînerait une double amende ! On imaginerait aussi possible l'interdiction de la barbe fournie, des pantalons bouffants et courts, des longues chemises d'hommes choisissant d'afficher de cette manière leur croyance, mais aucun arrêté de ce type ne paraît avoir été imaginé par les maires français, qui pourtant ont à leur disposition le modèle d'Attaturk. Aucun édile n'a non plus songé à interdire de porter la kippa en déambulant sur la plage et en nageant, usage parfois observé sur les plages du sud de la France, pas plus bien sûr que celui très courant de croix, vierges, etc., suspendues à de petites ou plus grosses chaînes autour du cou, très ostentatoires lorsqu'elles sont en or et brillent de tous leurs éclats

sur des torsos masculins poilus et bronzés. À un second niveau plus essentiel, se donnent à voir dans tous les assujettissements symboliques des femmes qui tendent à proliférer ainsi que les disruptions qui traversent l'application de la notion-slogan de « diversité », les reprises en main que cette dernière suscite. La propagande pour la diversité est certes bien diffusée à travers en particulier les outils numériques et les instruments politiques, mais elle connaît des fragmentations et des impasses paroxystiques, qui n'en font pas une illusion mais plutôt une forme d'idéal démocratique qui serait en partie inatteignable, ce qui explique qu'elle soit l'objet de revendications de fractions de populations s'estimant injustement traitées.

Les années soixante-dix ont vu l'émergence de mouvements féministes s'opposant à la réduction des femmes à des objets sexuels appâtant le désir masculin. L'image de la femme-objet s'est par la suite évanouie devant la généralisation du marché et sa sexualisation omniprésente, consécutive à une libération sexuelle aboutissant à extraire la sexualité de ses enclassements traditionnels (conjugalité, parenté, émotions, etc.) et tendant à en faire tout à la fois un acte de consommation et de performance. S'élevant au statut de groupe-sujet, les femmes dans le même moment ont été prises dans une ligne de féminisation du fétichisme de la marchandise. L'expansion sans restriction du capitalisme a d'une certaine manière balayé ces conceptions antérieures de femme-objet et femme-sujet, relayées par l'advenue du personnage de femme globale, par définition plurielle et libre de choisir sa destinée sous tous les cieux, y compris en réinvestissant les anciennes valeurs auparavant dénoncées comme aliénantes (sentiment maternel, intuition, pudeur, dévotion à la famille et au foyer, etc.). La reconnaissance du droit des sujets à se constituer en objets – partiellement ou totalement – reste l'un des préceptes les plus notables du marché comme opérateur d'unification du monde, en dépit du fait que lorsqu'il concerne les femmes, il continue à provoquer des débats contradictoires et passionnels (voir les ventes de services sexuels et procréatifs, etc.). La prohibition du burkini paraît dans ce contexte constituer l'une des occurrences qui renvoie frontalement les femmes au statut de groupe assujetti offrant une double facette : d'un côté, les femmes drapeau devant incarner la

liberté programmée et dessinée par la nation et ses représentants élus ; de l'autre, les femmes-symptômes, sortant de l'ombre de leurs périphéries, oubliées un instant de leurs difficultés quotidiennes, se hasardant sur les plages pour partager les joies fugaces de l'été avec des attributs ambigus, innovants mais vite rabattus sur des catégorisations archaïsantes. Nul populisme dans cette scène contradictoire, mais plutôt une remise en cause de l'échange entre une population et son gouvernement démocratique.

On se rappelle que Staline fit brûler sur l'esplanade de la mosquée de Samarcande les *parandjas*, ces lourds voiles de peaux durcies et peintes avec soin qui tenaient les femmes prisonnières à des températures dépassant les 40 degrés. L'URSS se lança par la suite dans une politique développementaliste de ses périphéries musulmanes, établissant universités, hôpitaux, usines, etc., et encourageant les femmes à s'instruire contre les anciennes autorités locales. L'indépendance des États d'Asie centrale à la chute de l'URSS, l'édification de dictatures corrompues tenues par les héritiers du parti communiste soviétique se sont accompagnées d'une retraditionalisation de la condition des femmes, s'exerçant sur leur apparence autant que sur leur existence générale. L'État a été dès lors pris en étau entre deux feux : une réislamisation menaçante le conduisant par exemple à interdire les réunions de femmes destinées à l'enseignement du Coran, conçues comme des foyers imaginés de terrorisme ; l'invocation de l'islam comme croyance partagée et ancestrale, nouveau ciment de la nation depuis l'indépendance. L'évolution de cette région du monde montre que, quel que soit le contenu d'une imposition normative émanant de l'État, le prix à payer se dévoile dans un immense retour du refoulé, ingérable, qui s'abat sur les femmes, otages nationaux.

La persécution, qu'elle émane d'un État autoritaire ou qu'elle soit déguisée en geste démocratique, est toujours un acte périlleux mais peut-être plus encore lorsqu'il touche des femmes. En effet les appareils d'État et les organisations internationales ne cessent en outre, désormais, de clamer vouloir les protéger contre le harcèlement et les violences de toutes sortes. Comme l'écrit Henry

Laurens décryptant l'histoire des terrorisme ⁶ : « Il devient inévitable que la criminalisation conduise au crime », ce qui dans le domaine vestimentaire revêt une dimension particulièrement dérisoire. Soulignons pour conclure que le taux de féminisation des foyers d'attentats augmente.

6. Henry LAURENS, Mireille DELMAS-MARTY (ED.), *Terrorismes : histoire et droit*, Paris, CNRS éditions, 2010.

Selim Monique (2017)

Captures identitaires de femmes

In : Selim Monique (ed.), Guo W. (ed.)

Des sexualités globalisées à l'avant-garde

Paris : L'Harmattan, p. 289-300. (Anthropologie
Critique)

ISBN 978-2-343-12001-0